



Une couverture des soins médicaux étendue

Assurance des soins complémentaires

Évitez d'assumer des frais médicaux et pharmaceutiques importants en optant pour une couverture qui répond à vos attentes.



L'assurance des soins complémentaires couvre certains frais non remboursés par l'assurance obligatoire des soins et complète idéalement des prestations légales souvent limitées:

- médicaments non reconnus par la LAMal;
- médecines douces;
- vaccins;
- frais de transport;
- frais d'aide à domicile;
- lunettes et verres de contact;
- contribution aux frais dentaires;
- psychothérapeute non-médecins et psychologues indépendants;
- cures thermales ou de convalescence.



Vue d'ensemble des prestations



Prestations

Les prestations vous sont remboursées jusqu'à concurrence du montant global de prise en charge que vous déterminez à la conclusion du contrat. Vous avez le choix entre 4 niveaux de prise en charge:

- niveau 1: Fr. 8'000.- par année civile;
- niveau 2: Fr. 10'000.- par année civile;
- niveau 3: Fr. 15'000.- par année civile;
- niveau 4: Fr. 20'000.- par année civile.

Niveaux de couverture à choix

	Description des prestations	L'assurance obligatoire des soins (LAMal)	Niveaux de couverture à choix			
			Soins complémentaires niveau 1	Soins complémentaires niveau 2	Soins complémentaires niveau 3	Soins complémentaires niveau 4
Hôpital	Indemnités frais privés en cas d'hospitalisation		Fr. 100.-/cas	Fr. 100.-/cas	Fr. 200.-/cas	Fr. 200.-/cas
	Frais d'accompagnement en milieu hospitalier		Fr. 400.-/année civile	Fr. 500.-/année civile	Fr. 600.-/année civile	Fr. 700.-/année civile
Médicaments	Médicaments limités	selon liste des spécialités LS	90%, max. Fr. 600.-/année civile	90%, max. Fr. 800.-/année civile	90% des frais	90% des frais
	Médicaments hors-liste		90%, max. Fr. 600.-/année civile	90%, max. Fr. 800.-/année civile	90% des frais	90% des frais
Médecine alternative	Médecines douces	disciplines pratiquées par un médecin reconnu: acupuncture, ostéopathie, phytothérapie, médecine traditionnelle chinoise, médecine anthroposophique, thérapie neurale.	ostéopathie, sophrologie, acupuncture, homéopathie et électroacupuncture uniquement, max. Fr. 70.-/séance, jusqu'à Fr. 500.-/année civile	liste étendue de thérapies de médecine douce, Fr. 70.- max./séance, jusqu'à Fr. 2'000.-/année civile	liste étendue de thérapies de médecine douce, Fr. 70.- max./séance, jusqu'à Fr. 3'000.-/année civile	liste étendue de thérapies de médecin douce, Fr. 70.- max./séance, jusqu'à Fr. 4'000.-/année civile
Cures	Cures thermales en Suisse prescrites par le médecin	Fr. 10.-/jour, max. 21 jours/année civile	50%, max. Fr. 250.-/année civile	60%, max. Fr. 300.-/année civile	80%, max. Fr. 500.-/année civile	80%, max. Fr. 750.-/année civile
	Cures thermales à l'étranger prescrites par le médecin				50%, max. Fr. 500.-/année civile	80%, max. Fr. 1'000.-/année civile
	Cures de convalescence prescrites par le médecin		Fr. 15.-/jour, max. 30 jours/année civile	Fr. 20.-/jour, max. 30 jours/année civile	Fr. 25.-/jour, max. 30 jours/année civile	Fr. 25.-/jour, max. 30 jours/année civile
	Cures de convalescence prescrites par le médecin suite à une hospitalisation		Fr. 30.-/jour, max. 30 jours/année civile	Fr. 40.-/jour, max. 30 jours/année civile	Fr. 50.-/jour, max. 30 jours/année civile	Fr. 50.-/jour, max. 30 jours/année civile
Aide à domicile et frais de placement			Fr. 1'000.-/année civile pour l'aide à domicile et les frais de placement des membres de la famille	Fr. 1'500.-/année civile pour l'aide à domicile et les frais de placement des membres de la famille	Fr. 2'500.-/année civile pour l'aide à domicile et les frais de placement des membres de la famille	Fr. 3'000.-/année civile pour l'aide à domicile et les frais de placement des membres de la famille
Lunettes et verres de contact		enfants Fr. 180.-/année civile jusqu'à 18 ans révolus (verres/lentilles uniquement)		Fr. 100.-/période de 3 ans	Fr. 150.-/période de 3 ans	Fr. 200.-/période de 3 ans
Moyens auxiliaires		selon liste des moyens et appareils (LIMA)	90%, max. Fr. 200.-/année civile	90%, max. Fr. 300.-/année civile	90%, max. Fr. 1'000.-/année civile	90%, max. Fr. 1'500.-/année civile
Maternité	Échographie	selon la LAMal	90%	90%	90%	90%
	Cours de préparation à l'accouchement	Fr. 150.-/grossesse	Fr. 150.-/grossesse	Fr. 150.-/grossesse	Fr. 150.-/grossesse	Fr. 150.-/grossesse
	Indemnité		indemnité unique d'allaitement de Fr. 100.-/enfant	indemnité unique d'allaitement de Fr. 100.-/enfant	indemnité unique d'allaitement de Fr. 100.-/enfant	indemnité unique d'allaitement de Fr. 100.-/enfant
Prévention	Mammographies	selon la LAMal	90%	90%	90%	90%
	Vaccins	traités comme cas particuliers selon la LAMal	90%, max. Fr. 100.-/année civile	90%, max. Fr. 150.-/année civile	90%, max. Fr. 200.-/année civile	90%, max. Fr. 250.-/année civile
	Tests Elisa ou HIV	traités comme cas particuliers selon la LAMal	Fr. 50.-/année civile	Fr. 50.-/année civile	Fr. 50.-/année civile	Fr. 50.-/année civile
Traitements dentaires	Traitements dentaires en cas de maladie	maladies du système de la mastication traitées par un médecin-dentiste		80%, max. Fr. 100.-/période de 3 ans	80%, max. Fr. 150.-/période de 3 ans	80%, max. Fr. 200.-/période de 3 ans
	Traitements dentaires en cas d'accident	accidents dentaires traités par un médecin-dentiste	80%, max. Fr. 3'000.-/cas	80%, max. Fr. 4'000.-/cas	80%, max. Fr. 6'000.-/cas	80%, max. Fr. 8'000.-/cas
Frais de transport et de sauvetage	Frais de transport	50%, max. Fr. 500.-/année civile	50%, max. Fr. 500.-/année civile (y compris frais de recherche)	80%, max. Fr. 1'000.-/année civile (y compris frais de recherche)	80%, max. Fr. 2'500.-/année civile (y compris frais de recherche)	80%, max. Fr. 5'000.-/année civile (y compris frais de recherche)
	Frais de sauvetage	50%, max. Fr. 5'000.-/année civile				
Psychothérapeutes non-médecins et psychologues indépendants			Fr. 500.-/année civile	Fr. 600.-/année civile	Fr. 700.-/année civile	Fr. 800.-/année civile
Autres prestations			stérilisation volontaire 80%, max. Fr. 200.-. Différence des tarifs cantonaux ambulatoires, Fr. 500.-/année civile	stérilisation volontaire 80%, max. Fr. 300.-. Différence des tarifs cantonaux ambulatoires, Fr. 600.-/année civile	stérilisation volontaire 80%, max. Fr. 400.-. Différence des tarifs cantonaux ambulatoires, Fr. 800.-/année civile	stérilisation volontaire 80%, max. Fr. 500.-. Différence des tarifs cantonaux ambulatoires, Fr. 1'000.-/année civile
Montant max./année civile			Fr. 8'000.-	Fr. 10'000.-	Fr. 15'000.-	Fr. 20'000.-
Groupe Mutuel Assistance		selon les limites fixées par les conditions générales d'assurance du Groupe Mutuel Assistance	assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger

Cette vue d'ensemble des prestations ne fournit qu'un aperçu sommaire de nos conditions d'assurance et n'est donc pas exhaustive.



**En savoir plus
sur les soins complémentaires**

0848 803 111
groupemutuel.ch

groupemutuel

Groupe Mutuel Holding SA Rue des Cèdres 5 CH-1919 Martigny **0848 803 111 / groupemutuel.ch**

Sociétés de Groupe Mutuel Holding SA: Avenir Assurance Maladie SA / Easy Sana Assurance Maladie SA / Mutuel Assurance Maladie SA
Philos Assurance Maladie SA / SUPRA-1846 SA / AMB Assurances SA / Groupe Mutuel Assurances GMA SA / Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP / Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie
Fondation Option Libre Passage / Fondation Collective Open Pension

